

PAX, SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE SUR LA VIE SA

**PRÉVOYANCE  
PROFESSIONNELLE**  
COMPTES D'EXPLOITATION 2021



## FAITS MARQUANTS

**436** **MILLIONS DE CHF**  
**PRIMES BRUTES DANS LA PRÉVOYANCE  
PROFESSIONNELLE**

**10** **MILLIONS DE CHF**  
**ATTRIBUTION AU FONDS D'EXCÉDENTS**

**4.1** **MILLIONS DE CHF**  
**MONTANT DISTRIBUÉ AUX ASSURÉS À PARTIR  
DU FONDS D'EXCÉDENTS**

**4.1** **MILLIARDS DE CHF**  
**TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX DANS  
LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (VALEUR  
DE MARCHÉ)**

**93.4** **%**  
**TAUX DE DISTRIBUTION (LEGAL QUOTE)**

<b>Préface</b>	<b>4</b>
<b>Observations préliminaires</b>	<b>7</b>
<b>Compte d'exploitation</b>	<b>8</b>
<b>Bilan</b>	<b>10</b>
<b>Placements de capitaux</b>	<b>13</b>
<b>Quote-part de distribution</b>	<b>16</b>
<b>Autres chiffres-clés</b>	<b>19</b>

Utilisation des dénominations

Pax Assurance:	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Groupe Pax:	se compose du Pax Holding (société coopérative), de la Pax Assurance, de la Creadi AG, de la Pax Asset Management SA et d'une participa- tion minoritaire de 49.1 pour cent à la Simpego Assurances SA.

Chère lectrice, cher lecteur,

Comme cela avait été le cas l'année précédente, la pandémie de covid a largement déterminé l'évolution économique en Suisse même si les répercussions négatives ont été moindres qu'en 2020. Cela est principalement dû aux assouplissements survenus à la mi-2021, à l'utilisation du vaccin et aux aides financières des autorités.

## **Besoin urgent de réformes dans la prévoyance professionnelle**

Le besoin de réformer la prévoyance professionnelle constitue toujours une condition centrale pour le secteur de l'assurance-vie. Celle-ci représente un pilier important de la prévoyance en Suisse. Elle a fait ses preuves et elle contribue à la stabilité du système et, combinée aux deux autres piliers de la prévoyance, elle offre une prévoyance vieillesse sûre aux assurés.

Nous sommes toutefois arrivés à un point où la viabilité de la prévoyance professionnelle est en danger. Le contexte général s'est en effet durci ces dernières années. Cela concerne le développement démographique avec une espérance de vie qui augmente et entraîne un versement des rentes plus long, mais aussi les faibles taux d'intérêt, qui ont, il est vrai, légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, mais se situent toujours à un niveau bas en 2021.

Dans ce contexte, les prestations minimales prescrites par la loi seront difficiles à fournir. Le taux de conversion, qui ne correspond plus aux réalités économiques, est ici d'une importance centrale. Avec 6.8 pour cent, il

est trop élevé et constitue une promesse de rentes qui ne peut plus être tenue. Cela entraîne une redistribution des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes qui n'est pas prévue dans le système de la prévoyance professionnelle. Pour restreindre ce financement croisé et assurer une prévoyance vieillesse viable, des réformes s'imposent urgemment. Le monde politique l'a reconnu et s'emploie à mettre en place un paquet de réformes ciblées.

## **Résultat annuel, capital propre et capacité de risque de la Pax Assurance**

Au cours de l'exercice 2021, la Pax Assurance a réalisé un bénéfice global selon le droit commercial de 8.3 millions de CHF dans l'assurance-vie et affiche un capital propre de 222 millions de CHF. Ce montant englobe un bénéfice de 7.3 millions de CHF dans la prévoyance professionnelle ainsi qu'un capital propre de 61.5 millions de CHF.

Au 01.01.2022, le taux SST de la Pax Assurance a augmenté à 201 pour cent. Cet indicateur renseigne sur la capacité d'une compagnie d'assurance à tenir les promesses financières faites aux assurés. Avec les 201 pour cent, la Pax Assurance dépasse largement la barre des 100 pour cent exigée par le régulateur et offre aux assurés une grande sécurité dans la prévoyance.

## **Participation aux excédents stable dans l'intérêt des assurés**

La Pax Assurance est organisée sous la forme d'une coopérative et engagée pour les intérêts financiers de

ses clientes et clients ainsi que de ses sociétaires. Notre activité commerciale est axée sur le long terme ce qui garantit la stabilité dans la prévoyance professionnelle. La politique d'excédents constante que nous poursuivons de façon conséquente depuis des années est le point central. Ce fut également le cas en 2021.

Grâce aux affaires d'assurance positives et à la solidité du capital de Pax Assurance, nous avons attribué 10 millions de CHF au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle (année précédente: 6 millions de CHF). Le montant de 4.1 millions de CHF a été attribué aux assurés (année précédente: 3.5 millions de CHF). Ainsi, nous avons davantage versé que nous n'avons distribué de sorte qu'une participation constante aux excédents sera possible également à l'avenir.

L'attribution de 10 millions de CHF au fonds d'excédents permet d'atteindre un taux de versement des revenus de 93.4 pour cent en faveur des assurés. La legal quote exigée de 90 pour cent a ainsi une fois de plus été plus que respectée.

### **Nouvelles affaires et évolution des primes**

Les nouvelles affaires dans la prévoyance professionnelle ont atteint 5.9 millions de CHF et ont été modérées. Cette évolution est, d'une part, une conséquence de la pandémie de covid qui a suscité des inquiétudes, celles-ci s'étant traduites par un recul des créations d'entreprises et des appels d'offres pour des solutions LPP. D'autre part, cela reflète également la stratégie consistant à gérer la croissance de façon sélective et de

garantir ainsi la rentabilité du portefeuille. Fait encourageant, celle-ci a évolué positivement et a augmenté par rapport à l'année précédente dans les nouvelles affaires.

La progression modérée des nouvelles affaires, le recul des primes uniques qui en a découlé ainsi que des baisses de primes résultant de résiliations de contrats ont entraîné une diminution des primes brutes de deux pour cent pour atteindre 436 millions de CHF. Par rapport à la baisse de 10 pour cent enregistrée sur le marché, la diminution du volume des primes de la Pax Assurance a été très modérée.

### **Lancement d'une offre d'un genre nouveau**

En plus de la solide base de capitaux propres, les clientes et clients profitent également de la force novatrice de la Pax Assurance. Avec Pax DuoStar, nous proposons ainsi un modèle d'un nouveau genre dans la prévoyance professionnelle.

Il existe sur le marché de la prévoyance professionnelle une tendance tangible en faveur des solutions semi-autonomes. Avec le lancement de Pax DuoStar en avril 2021, nous avons pris en compte cette évolution et développé une solution de prévoyance qui combine les avantages de l'assurance complète avec ceux de l'autonomie partielle. Les entreprises clientes bénéficient ainsi de garantie et opportunités de rendement dans une seule solution. L'offre est idéale pour les entreprises cherchant une solution de prévoyance sûre sans renoncer entièrement à des chances de rendement plus élevées.

Avec Pax DuoStar, les contributions d'épargne et les avoirs de vieillesse sont répartis équitablement. 50 pour cent des contributions d'épargne et des avoirs de vieillesse sont complètement assurés auprès de la Pax Assurance. Les entreprises clientes ne courent aucun risque pour cette partie, elles jouissent bien au contraire d'une sécurité à 100 pour cent. Les 50 pour cent restants sont investis dans une optique de rendement. De la sorte, les entreprises assurées participent au développement des marchés financiers, ce qui leur assure de meilleures perspectives de bénéfices.

En plus de Pax DuoStar, nous proposons toujours le modèle de l'assurance complète qui a fait ses preuves car il offre aux entreprises clientes une protection globale et des garanties étendues dans la prévoyance professionnelle. Contrairement à ce qui est le cas avec les modèles de prévoyance autonomes et semi-autonomes, c'est la Pax Assurance qui assume autant les risques vieillesse, décès et invalidité que les risques liés aux placements. Pour que les entreprises clientes puissent choisir ce modèle également à l'avenir, il est d'autant plus important que la réforme évoquée de la prévoyance vieillesse soit lancée sans tarder.

### **Remerciements**

Pour la prévoyance professionnelle de la Pax Assurance, l'année 2021 a été une année de défis exigeants que nous avons relevés activement et de façon ciblée. Cela n'est possible qu'avec l'engagement et le savoir-faire de nos collaborateurs. Nous les remercions pour leur engagement et leurs performances, grâce auxquels ils ont largement contribué à l'évolution positive au cours de l'exercice 2021. Un grand merci également à nos partenaires de distribution et à nos clientes et clients pour la confiance et la fidélité qu'ils témoignent à la Pax Assurance.



**Peter Kappeler**  
CEO



**Alex Flückiger**  
CFO

# OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

## **Destinataires**

### **Fondations collectives**

Pax, Fondation collective LPP

Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel

## **Statut**

Les informations sont vérifiées par l'organe de révision. L'accord de la FINMA pour la publication est disponible.

## **Publication**

Le schéma de publication 2021 correspond au modèle de l'autorité de surveillance FINMA. Les données des comptes annuels de toutes les sociétés d'assurance qui travaillent dans le domaine de la prévoyance professionnelle sont publiées et peuvent être consultées sur Internet sur le site de l'autorité de surveillance FINMA.

## **Arrondis**

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis. Les valeurs cumulées et les ratios peuvent de ce fait diverger de la somme des diverses valeurs.

## **Principes de présentation des comptes**

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle se base sur les comptes annuels de la Pax Assurance qui ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957–963b CO). Sont appliquées, en plus du Code suisse des obligations, les dispositions de l'Ordonnance de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers concernant la surveillance de sociétés d'assurance privées (OS-FINMA).

# COMPTE D'EXPLOITATION

## Produits

En CHF 1'000	2021	2020
<b>Primes brutes comptabilisées</b>	<b>435'761</b>	<b>445'183</b>
Primes d'épargne	377'774	387'644
dont contributions pour alimentation des avoirs de vieillesse	195'154	196'399
dont avoirs de vieillesse apportés: apportés individuellement	171'233	170'102
dont avoirs de vieillesse apportés: reprises de contrats lors d'affiliations	11'258	20'852
dont dépôts pour rentes de vieillesse et de survivants	0	0
dont dépôts pour rentes d'invalidité ou rente d'enfant d'invalidité	130	292
dont dépôts pour polices de libre-passage	0	0
Primes de risque	39'470	39'047
Primes de frais	18'517	18'491
<b>Produit des placements de capitaux net</b>	<b>52'708</b>	<b>49'629</b>
<b>Produit des placements de capitaux brut</b>	<b>58'805</b>	<b>54'426</b>
Produit des placements de capitaux direct	69'904	66'409
Liquidités	-317	-413
Obligations	30'867	33'095
Immeubles	23'072	21'392
Hypothèques	1'092	909
Autres placements de capitaux	15'189	11'427
Résultat sur réalisations	-1'894	-448
Solde entre plus-values et amortissements	2'433	-5'462
Résultat monétaire	-10'316	-4'469
Charges d'intérêt	-1'322	-1'605
<b>Charges pour la gestion de la fortune</b>	<b>-6'097</b>	<b>-4'798</b>
<b>Autres produits</b>	<b>247</b>	<b>324</b>
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>996</b>	<b>2'120</b>
<b>Produit total</b>	<b>489'712</b>	<b>497'255</b>

Le compte d'exploitation concernant la prévoyance professionnelle est basé sur la clôture statutaire de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, qui est examinée tous les ans par l'organe de révision externe. Il permet à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) de vérifier l'état de solvabilité et le respect d'autres prescriptions.

Les revenus de la prévoyance professionnelle proviennent principalement des primes brutes et des revenus des placements.



## Charges

En CHF 1'000	2021	2020
<b>Prestations d'assurance</b>	<b>393'094</b>	<b>495'117</b>
Prestations en cas de vieillesse	98'076	93'802
dont prestations de rentes	51'839	49'822
dont prestations en capital	46'237	43'981
Prestations en cas de décès et d'invalidité	37'884	39'671
dont prestations de rentes	27'116	30'821
dont prestations en capital	10'767	8'851
Prestations individuelles en capital (prestations de libre passage, encouragement à la propriété du logement, divorce, police de libre passage)	200'640	219'250
Valeurs de rachat	54'509	140'293
Frais occasionnés par le traitement des prestations	1'986	2'101
<b>Variation des provisions techniques</b>	<b>57'650</b>	<b>-34'683</b>
Avoirs de vieillesse	32'046	-66'029
Provision pour pertes futures sur les taux de change	-12'900	-6'400
Réserve mathématique pour rentes de vieillesse et de survivants en cours	45'987	35'906
Réserve mathématique pour rentes d'invalidité et enfants d'invalides	-11'676	-2'466
Réserve mathématique pour polices de libre passage	-164	-1'142
Réserve mathématique autres couvertures	-116	-951
Renforcement réserve mathématique pour réserves mathématiques pour rentes et polices de libre passage	1'000	-4'800
Provision pour cas d'assurance survenus non encore réglés (RBNS et IBNR)	1'172	5'395
Réserves de fluctuation de valeur et garantie d'intérêt	-5'200	15'380
Provisions pour risque de renchérissement	-1'500	-6'825
Autres provisions techniques	9'000	-2'750
<b>Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents</b>	<b>10'000</b>	<b>6'000</b>
<b>Frais d'acquisition et de gestion bruts</b>	<b>21'260</b>	<b>22'820</b>
<b>Autres charges</b>	<b>435</b>	<b>2'227</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7'273</b>	<b>5'773</b>
<b>Charges totales</b>	<b>489'712</b>	<b>497'255</b>

Les prestations d'assurance ont diminué de 102 millions de CHF par rapport à l'année précédente pour atteindre 393.1 millions de CHF. Cela s'explique avant tout par le fort recul des rachats, conséquence de la faible dynamique du marché de la prévoyance professionnelle en raison des incertitudes liées à la pandémie de covid.

Les prestations de vieillesse se composent, tout comme l'année précédente, de 53 pour cent de prestations de rentes et de 47 pour cent de versements de capital. La modification la plus importante des réserves actuarielles est l'augmentation de l'avoir de vieillesse de quelque 32 millions de CHF (année précédente: diminution d'environ 66 millions de CHF).

# BILAN

Le tableau qui suit présente en abrégé le bilan de l'ensemble du secteur d'activité de la prévoyance professionnelle.

## Actifs

En CHF 1'000	2021	2020
<b>Placements de capitaux</b>	<b>3'710'258</b>	<b>3'681'407</b>
Liquidités	78'524	134'310
Titres à taux d'intérêt fixe	2'541'692	2'503'983
Titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses	2'213'578	2'181'403
Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	328'113	322'580
Immeubles	465'779	468'568
Hypothèques	111'897	65'107
Actions suisses et étrangères	172'894	156'337
Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés nets	1'149	382
Autres placements de capitaux	338'323	352'720
<b>Créances découlant d'instruments financiers dérivés</b>	<b>4'050</b>	<b>5'754</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>28'694</b>	<b>31'808</b>
<b>Réassurance passive</b>	<b>3'350</b>	<b>5'161</b>
<b>Somme actifs</b>	<b>3'746'352</b>	<b>3'724'130</b>

## Passifs

En CHF 1'000	2021	2020
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>3'662'067</b>	<b>3'613'807</b>
Avoirs de vieillesse	2'210'092	2'178'046
dont part obligatoire	1'398'735	1'382'217
dont part surobligatoire	811'357	795'829
Provision complémentaire pour transformations en rente futures	109'800	122'700
dont part obligatoire	99'600	108'300
dont part surobligatoire	10'200	14'400
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	928'960	882'973
dont part obligatoire	583'946	548'150
dont part surobligatoire	345'015	334'824
Provision mathématique des rentes d'invalidité en cours	145'654	157'329
dont part obligatoire	92'134	98'408
dont part surobligatoire	53'520	58'922
Provision mathématique des polices de libre passage	7'336	7'500
Réserve mathématique autres couvertures	2'419	2'535
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	135'800	142'500
Renforcement de la provision mathématique des rentes en cours	45'304	44'139
Autres provisions techniques	40'701	38'584
Fonds de renchérissement	36'000	37'500
État en début d'année	37'500	44'325
Primes de renchérissement brutes	226	249
Frais	-151	-166
Charges pour augmentations des rentes de risque en raison du renchérissement	-24	-42
Dissolution en faveur de renforcements selon l'art. 149, al. 1, lettre a	0	-866
Dissolution en faveur du fonds d'excédents	-1'551	-6'000
<b>Fonds d'excédents</b>	<b>27'050</b>	<b>21'150</b>
État en début d'année	21'150	18'600
Distribution à des institutions de prévoyance (versement d'excédents)	-4'100	-3'450
Participation à l'excédent année en cours (attribution d'excédents)	10'000	6'000
<b>Parts d'excédents créditées</b>	<b>6'272</b>	<b>6'008</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>-10'489</b>	<b>26'987</b>
<b>Capital propre</b>	<b>61'452</b>	<b>56'178</b>
<b>Somme passifs</b>	<b>3'746'352</b>	<b>3'724'130</b>

### Provisions techniques

Les sociétés d'assurance sont tenues de constituer des provisions techniques suffisantes pour couvrir les engagements prévus. Ceux-ci concernent notamment les avoirs de vieillesse pour les futures prestations de vieillesse. Ces attributions concernent également des provisions pour les rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité qui sont régulièrement examinées. En raison de l'espérance de vie qui augmente et les répercussions économiques des taux de conversion en rentes trop élevés dans la prévoyance professionnelle, celles-ci devront éventuellement faire l'objet d'un financement ultérieur. Des réserves spéciales doivent également être constituées pour des événements assurés déjà survenus, mais non encore signalés.

### Provision de renchérissement

La provision de renchérissement a servi à financer l'adaptation légale au renchérissement de rentes d'invalidité et de survivants à l'évolution des prix.

### Modification des provisions

En millions de CHF

<b>État au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3'613'807</b>	<b>3'668'646</b>
Modification avoirs de vieillesse	32'046	-66'029
Modification des provisions pour conversion futures des rentes	-12'900	-6'400
Modification de la réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	45'987	72'221
Modification de la réserve mathématique pour rentes d'invalidité en cours	-11'676	-702
Modification des provisions pour cas d'assurance survenus mais encore en suspens	-6'700	-29'100
Modification des provisions pour renchérissement	-1'500	-6'825
Modification autres provisions	3'002	-18'004
<b>État au 31 décembre</b>	<b>3'662'067</b>	<b>3'613'807</b>

Au total, les provisions ont augmenté de 48.3 millions de CHF, alors qu'une diminution globale de 54.8 millions de CHF était enregistrée l'année précédente. La raison essentielle en était l'augmentation de l'avoir de vieillesse.

# PLACEMENTS DE CAPITAUX

## 1. INFORMATIONS SUR L'ANNÉE DE PLACEMENT

### Situation sur les marchés financiers

Pour la deuxième année consécutive, l'année de placement 2021 a été marquée par la pandémie de covid, la vie économique s'étant pour l'essentiel normalisée avec la vaccination. En outre, des difficultés d'approvisionnement et des taux d'inflation plus élevés que prévu ont attiré l'attention.

Dans ce contexte, les principaux marchés boursiers ont néanmoins affiché une performance à deux chiffres. Le dollar américain a progressé au début de l'année et a ensuite évolué latéralement, alors que les taux d'intérêt du marché des capitaux ont nettement augmenté au cours de l'année. D'un autre côté, les taux d'intérêt, mesurés au rendement des emprunts fédéraux sur 10 ans, ont finalement terminé l'année sous revue à un niveau nettement plus élevé, à - 0.13 pour cent, après avoir atteint leur point bas à - 0.58 pour cent.

### Placements à taux fixes

Malgré une hausse des rendements sur les marchés des capitaux, les taux d'intérêt ont continué à évoluer à un faible niveau en 2021. Dans ce contexte de taux d'intérêt, le principal défi pour les nouveaux placements a été, une fois de plus, de trouver des obligations offrant aussi bien une solvabilité suffisante que des rendements acceptables. Nous avons réussi à obtenir des rendements positifs qui dépassaient les taux de swap correspondants au sens de valeurs de référence objectives. En conséquence, le rendement global réalisé sur les nouveaux placements a été plus élevé que prévu.

### Actions

Avec une performance de plus de 20 pour cent des principaux indices boursiers, 2021 a été une très bonne année pour les actions et donc supérieure à la moyenne. Le portefeuille d'actions de la Pax Assurance a été partiellement couvert par une stratégie systématique de produits dérivés tout au long de l'année. En raison d'une plus importante proportion d'actions par

rapport à l'année précédente, les revenus des dividendes ont nettement augmenté.

### Évolution des placements immobiliers

Les immeubles de rapport constituent une source de revenus non négligeable pour Pax et représentent une part importante de son portefeuille global. Différentes mesures prises au cours de l'année sous revue ont permis de réduire le taux de vacance d'environ 20 pour cent. Dans l'ensemble, les pertes de loyers en raison des pertes et des réductions de loyers liées à la pandémie ont été nettement moins importantes que l'année précédente.

Avec une part importante de 73 pour cent de revenus locatifs provenant de l'habitat, Pax dispose d'un portefeuille immobilier stable et bien diversifié au niveau régional. Avec leur rendement et leur valorisation, les biens-fonds ont fourni à la fois une contribution importante au résultat et des réserves de réévaluation au sens d'attributions dans le bilan qui renforcent la base des capitaux propres.

## 2. STRUCTURE DES PLACEMENTS DE CAPITAUX

La structure des placements de capitaux dans les opérations LPP des assureurs est marquée par les dispositions réglementaires de la FINMA. Les directives de placement pour les assurances définissent les placements et limites autorisés alors que le Test suisse de solvabilité limite les risques de placement admis. Les placements à risque plus élevé doivent de ce fait être protégés par un capital propre supplémentaire. La rémunération de ce capital propre est à son tour limitée par la quote-part minimale.

En CHF 1'000	<b>2021</b>		<b>2020</b>	
		En %		En %
Liquidités	78'524	2.11%		3.65%
Titres à taux d'intérêt fixe en francs suisses	2'213'578	59.60%		59.25%
Titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères	328'113	8.83%		8.76%
Hypothèques et autres créances nominales	111'897	3.01%		1.77%
Autres placements de capitaux	338'323	9.11%		9.58%
Actions suisses et étrangères	172'894	4.65%		4.24%
Avoirs découlant d'instruments financiers dérivés	1'149	0.03%		0.01%
Immeubles	465'779	12.54%		12.73%
<b>Total</b>	<b>3'710'258</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>

### 3. CHIFFRES-CLÉS CONCERNANT LES REVENUS DES CAPITAUX

Les revenus des capitaux de 58.8 millions de CHF dans le compte d'exploitation comprennent notamment les rendements courants, les bénéfices et pertes réalisés ainsi que les amortissements nécessaires. Conformément au schéma de publication, les frais de gestion de fortune comprennent également les dépenses liées à la gestion immobilière.

Pour les rendements aux valeurs comptables, les emprunts sont évalués au coût amorti et les prêts et/ou hypothèques à leur valeur nominale.

En CHF 1'000	2021	2020	Changement	En %
<b>Placements de capitaux et réserves latentes</b>				
Valeur comptable des placements de capitaux	3'710'258	3'681'407	28'851	0.78%
Valeur du marché des placements de capitaux	4'051'570	4'046'841	4'730	0.12%
Réserves latentes	341'312	365'434	-24'121	-6.60%
<b>Produits nets des capitaux</b>	<b>52'708</b>	<b>49'629</b>	3'079	6.20%
Produits bruts des capitaux	58'805	54'426	4'379	8.04%
Frais pour gestion de fortune	-6'097	-4'798	-1'299	27.08%
<b>Rendement sur valeur comptable et performance sur valeurs du marché</b>				
Rendement net des valeurs comptables	1.43%	1.33%	0.10%	7.21%
Performance nette des valeurs du marché	0.71%	1.58%	-0.87%	-55.21%
Rendement brut des valeurs comptables	1.59%	1.46%	0.13%	9.07%
Performance brute des valeurs du marché	0.86%	1.69%	-0.84%	-49.42%

#### Résultats financiers des placements de capitaux

Les revenus nets des capitaux de la prévoyance professionnelle ont augmenté de 6.2 pour cent par rapport à l'année précédente, ce qui a entraîné une hausse du rendement comptable. Par opposition, il y a

l'approche par les valeurs marchandes. En raison de la légère augmentation du niveau des taux d'intérêt par rapport à 2020, les réserves sur les titres à revenus fixes ont diminué. Cela a entraîné un recul des performances.

# QUOTE-PART DE DISTRIBUTION

## Opérations collectives soumises

### à la quote-part minimale

La quote-part minimale permet de garantir au preneur d'assurance une participation appropriée au bénéfice de la société d'assurance. Selon les prescriptions légales, 90 pour cent au moins des revenus doivent être utilisés en faveur du preneur d'assurance sous forme de prestations d'assurance, de renforcement des réserves ou d'attributions au fonds d'excédents.

Dans le secteur de la prévoyance professionnelle, la répartition se fait entre les processus épargne, risque et frais. La totalité des revenus est en premier lieu utilisée pour financer les dépenses. Un solde de revenu est utilisé pour constituer des réserves supplémentaires afin de garantir durablement les promesses de performance ou pour alimenter le fonds d'excédents.

Processus	Revenus	Prestations
Épargne	Revenu net du capital	Intérêts payés sur les avoirs de vieillesse et les capitaux de garantie pour rentes en cours
Risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserve mathématique pour nouvelles rentes
Frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance et des conseils aux clients

## Affaires collectives non soumises au taux minimal

La Pax Assurance n'exerce aucune activité non-soumise au taux minimal.



## Quote-part de distribution

En CHF 1'000	2021	2020
Processus d'épargne (produits des placements de capitaux)	52'708	49'629
Processus de risque (primes de risque)	39'470	39'047
Processus de frais (primes de frais)	18'517	18'491
<b>Somme des composantes du produit</b>	<b>110'694</b>	<b>107'167</b>
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)	-57'048	-34'162
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	-24'577	-36'357
Processus de frais (principalement frais de gestion)	-21'447	-24'723
<b>Somme des charges</b>	<b>-103'072</b>	<b>-95'242</b>
<b>Résultat brut</b>	<b>7'622</b>	<b>11'924</b>
Constitution et dissolution de provisions techniques dans le processus d'épargne	16'800	-4'213
Risque de longévité	-1'300	3'900
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	12'900	6'400
Garanties d'intérêt	5'200	-15'380
Dissolution des provisions pour risques de renchérissement en faveur de renforcements	0	866
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	0	0
Constitution et dissolution de provisions techniques dans le processus de risque	-8'700	-1'938
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	300	-4'688
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0	0
Fluctuations de sinistres	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	-9'000	2'750
Dissolution des provisions pour risques de renchérissement en faveur de renforcements	0	0
Constitution de provisions pour risque de renchérissement	0	0
Dissolution des provisions pour risques de renchérissement en faveur du fonds d'excédents	1'551	6'000
<b>Variation des réserves techniques dans le processus d'épargne et de risque</b>	<b>9'651</b>	<b>-152</b>
<b>Attribution au fonds d'excédents</b>	<b>-10'000</b>	<b>-6'000</b>
<b>Résultat du compte d'exploitation</b>	<b>7'273</b>	<b>5'773</b>
Part des affaires soumises à la quote-part minimale	7'273	5'773
Part des affaires non soumises à la quote-part minimale	0	0
<b>Quote-part de distribution (part en % du produit total)</b>	<b>93.4%</b>	<b>94.6%</b>

## Quote-part de distribution

L'attribution au fonds d'excédents et les mesures en faveur des assurés font que **le taux de distribution est de 93.4 pour cent en 2021** (année précédente: 94.6 pour cent).

## Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents constitue une réserve pour les futures participations aux excédents. Il sert à garantir aux clients une attribution d'excédents stable et pérenne et à lisser les fluctuations dans l'évolution des affaires. Il peut exclusivement être utilisé en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

## Évolution du fonds d'excédents

En CHF 1'000	2021	2020	Changement	En %
<b>Fonds d'excédent</b>	<b>27'050</b>	<b>21'150</b>		
Part liée	10'000	6'000	4'000	66.67%
Part libre	17'050	15'150	1'900	12.54%

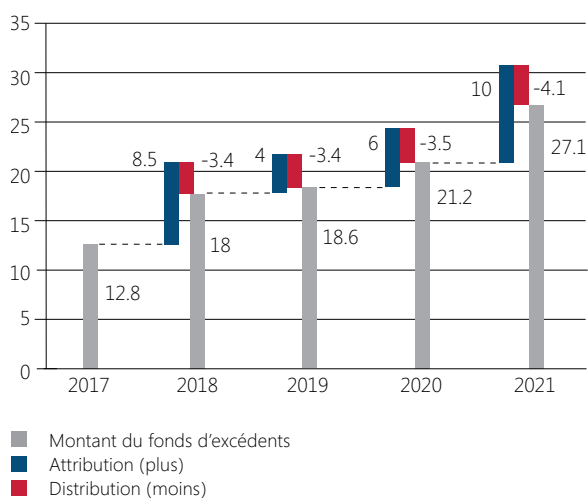
## Participation aux excédents

En 2021, 10 millions de CHF ont été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle (année précédente: 6 millions). Avec 27.1 millions de CHF, le fonds d'excédents est ainsi bien doté (année précédente: 21.2 millions de CHF), ce dont les assurés profiteront dans les années à venir par des versements

d'excédents. En 2021, 4.1 millions de CHF (année précédente: 3.5 millions de CHF) ont été distribués. La constitution permanente du fonds d'excédents au cours des cinq dernières années apparaît dans le graphique ci-dessous.

## Pax Assurance – prévoyance professionnelle – évolution du fonds d'excédents

En millions de CHF



# AUTRES CHIFFRES-CLÉS

## 1. TAUX D'INTÉRÊT ET TAUX DE CONVERSION

En %	2021	2020	Changement	En %
<b>Paramètres utilisés dans la partie sur-obligatoire:</b>				
Taux d'intérêt technique pour l'évaluation des obligations de rentes	1.05%	1.00%	0.05%	5.00%
Taux d'intérêt appliqué pour les avoirs de vieillesse obligatoires	1.00%	1.00%	0.00%	0.00%
Taux d'intérêt appliqué pour les avoirs de vieillesse surobligatoires	0.05%	0.05%	0.00%	0.00%
Taux d'intérêt minimal LPP obligatoire (compte-témoin)	1.00%	1.00%	0.00%	0.00%
Taux de conversion pour les avoirs de vieillesse obligatoires pour les hommes à l'âge final de 65 ans	6.80%	6.80%	0.00%	0.00%
Taux de conversion en rentes dans le régime surobligatoire pour les hommes à l'âge final de 65 ans	4.90%	5.05%	-0.15%	-3.03%
Taux de conversion pour les avoirs de vieillesse obligatoires pour les femmes à l'âge final de 64 ans	6.80%	6.80%	0.00%	0.00%
Taux de conversion en rentes dans le régime surobligatoire pour les femmes à l'âge final de 64 ans	4.90%	5.06%	-0.16%	-3.20%
Taux de conversion en rentes minimal obligatoire pour les hommes à 65 ans et les femmes à 64 ans (compte-témoin).	6.80%	6.80%	0.00%	0.00%

## 2. PORTEFEUILLE

Nombre	2021	2020	Changement	En %
<b>Nombre d'assurés actifs</b>	<b>30'541</b>	<b>29'374</b>	1'167	3.97%
Nombre d'assurés à 100 pour cent	30'522	29'352	1'170	3.99%
Nombre d'autres assurés actifs	19	22	-3	-13.64%
Nombres de bénéficiaires de rentes	5'004	4'882	122	2.50%
Nombre de polices de libre passage	427	429	-2	-0.47%
<b>Nombre d'assurés total</b>	<b>35'972</b>	<b>34'685</b>	1'287	3.71%
Nombres d'institutions de prévoyance	8'752	8'638	114	1.32%

### 3. FRAIS

#### Structure des frais

	2021	2020	Changement	En %
<b>FRAIS</b>				
Charges pour la mercatique et la publicité	712	910	-199	-21.85%
Frais d'acquisition	4'585	4'766	-181	-3.80%
dont aux courtiers et agents	3'347	3'602	-256	-7.11%
dont frais soutiens de distribution	1'239	1'164	75	6.45%
Autres charges pour l'administration générale	15'963	17'143	-1'180	-6.88%
<b>Total des frais de clôture et de gestion</b>	<b>21'260</b>	<b>22'820</b>	<b>-1'560</b>	<b>-6.84%</b>
Frais occasionnés par le traitement des prestations	1'986	2'101	-115	-5.47%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>23'246</b>	<b>24'921</b>	<b>-1'675</b>	<b>-6.72%</b>
Charges d'exploitation globales, par personne en CHF	646	718	-72	-10.06%
Charges d'exploitation des assurés actifs, par personne en CHF	688	767	-79	-10.30%
Charges d'exploitation des rentiers, par personne en CHF	397	430	-33	-7.67%
Charges d'exploitation polices de libre passage, par personne en CHF	591	658	-67	-10.17%
<b>PRIMES DE FRAIS</b>				
Primes de frais des assurés actifs, valeur absolue	18'506	18'476	30	0.16%
Primes de frais des polices de libre passage, valeur absolue	11	15	-5	-30.33%
<b>Total des primes de frais</b>	<b>18'517</b>	<b>18'491</b>	<b>26</b>	<b>0.14%</b>
Primes de frais des assurés actifs, par personne en CHF	606	629	-23	-3.66%
Primes de frais des polices de libre passage, par personne en CHF	25	35	-11	-30.00%
Total des primes de frais par personne en CHF	515	533	-18	-3.44%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges d'exploitation des assurés actifs, valeur absolue	21'007	22'538	-1'530	-6.79%
Charges d'exploitation des rentiers, valeur absolue	1'986	2'101	-115	-5.47%
Charges d'exploitation des polices de libre passage, valeur absolue	252	282	-30	-10.59%
Frais d'administration (frais pour l'administration générale et frais occasionnés par le traitement des prestations)	17'949	19'244	-1'295	-6.73%
Frais d'administration des assurés (inclus rentiers et polices de libres passage) par personne en CHF	499	555	-56	-10.07%

## Schéma pour les frais de gestion de fortune

	2021	2020	Changement	En %
<b>FRAIS OCCASIONNÉS</b> En CHF 1'000				
<b>Valeur du marché des placements de capitaux</b>	<b>4'051'570</b>	<b>4'046'841</b>	4'730	0.12%
Placements de capitaux directs	4'051'570	4'046'841	4'730	0.12%
Placements de capitaux collectifs à un ou plusieurs niveaux	0	0	0	
Placements de capitaux sans transparence en matière de coûts	0	0	0	
<b>Frais de gestion de la fortune (nets selon compte d'exploitation prévoyance professionnelle)</b>	<b>6'097</b>	<b>4'798</b>	1'299	27.08%
<b>Frais de gestion de la fortune (bruts selon schéma CHS)</b>	<b>10'793</b>	<b>10'740</b>	53	0.49%
Frais TER	10'736	10'636	100	0.94%
Placements de capitaux directs	10'736	10'636	100	0.94%
Placements de capitaux collectifs à un ou plusieurs niveaux (ratio de coût)	0	0	0	
Frais TTC	57	104	-47	-45.25%
Frais SC	0	0	0	
Frais activés	0	0	0	
Coûts d'entretien et de maintenance immeubles	-4'696	-5'942	1'246	-20.97%

Frais TER: Frais pour la gestion et l'administration (interne et externe)

Frais TTC: Frais de transaction

Frais SC: Frais qui ne peuvent pas être attribués à des placements de capitaux spécifiques

